

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Hélène Bernier	Numéro de permis 2023056	Date d'inspection Le 27 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Mélodilous Centre Éducatif		Numéro de téléphone (506) 235-3285	
Adresse 183 rue Mgr Martin E Saint-Quentin NB E8A 1W3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(f)	28 nov. 2024	26 nov. 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(j)	28 nov. 2024	26 nov. 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	28 nov. 2024	26 nov. 2024
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	28 nov. 2024	26 nov. 2024

Commentaires généraux
- Les lacunes ont été corrigées par courriel, donc aucun ratio enfants/éducatrices ne fut pris.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2024

Date

original signé par

Le 27 novembre 2024

Hélène Bernier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date